

AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

qui se tiendra le LUNDI 23 NOVEMBRE 2020 à 17 h 30

à huis-clos par conférence téléphonique (dans les régions ayant un niveau d'alerte maximale (zone rouge), les séances du conseil doivent se tenir sans la présence du public).

Dans les régions ayant un niveau d'alerte maximale (zone rouge), les séances du conseil doivent se tenir sans la présence du public. La ville doit toutefois publiciser la séance, dès que possible, entre autres en procédant à la retranscription intégrale des délibérations dans un document accessible au public, soit le procès-verbal.

L'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance.

Nous invitons les personnes qui ont des questions à les adresser par courriel à la greffière de la Ville, Mme Pauline Vrain, par courriel à : dga@ville.daveluyville.qc.ca ou en personne à l'hôtel de ville situé au 362 rue Principale. La transmission des questions peut se faire **jusqu'à midi le jour de la séance**. Les réponses aux questions seront données lors de la séance à huis-clos et seront inscrites au procès-verbal. Ce dernier sera versé, après son adoption par le conseil, dans la section du site Web de la Ville réservée à cet effet, au lien : https://www.ville.daveluyville.qc.ca/seances-du-conseil

Merci de votre compréhension!

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020
- 4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 81 RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE DAVELUYVILLE RÉSOLUTION
- 5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 82 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 238 DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-SAULT LAQUELLE MODIFICATION PORTE SUR LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE C3 RÉSOLUTION
- 6. FINANCEMENT DE GRÉ À GRÉ POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 34 RELATIF À LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT CONCERNANT L'INSTALLATION DU SYSTÈME D'ENLÈVEMENT DU PHOSPHORE À LA STATION D'ÉPURATION POUR UN MONTANT DE 82 000 \$ -RÉSOLUTION
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. FIN DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

DONNÉ À DAVELUYVILLE, ce 19 novembre 2020.

Pauline Vrain Greffière